

Téléphone en cas d'urgence

semble alors évident qu'il est inutile d'adopter une loi à ce propos. Je m'y oppose donc pour cette raison.

Un article a été publié dans une revue spécialisée dans les communications en juin 1972; il s'agissait d'une réimpression d'un article imprimé dans le bulletin de nouvelles de la société Bell qui décrivait les travaux réalisés pour l'instauration d'un numéro d'appels d'urgence à London, en Ontario. La façon de procéder est intéressante parce qu'elle élimine certaines des difficultés majeures auxquelles doivent faire face les sociétés de téléphone en essayant de mettre au point un système universel afin de fournir le service que le député de Surrey-White Rock voudrait voir consacrer par une loi.

A mon avis, la base du problème peut être résumée brièvement. Si les compagnies de téléphone exploitaient le numéro d'urgence, elles auraient la responsabilité légale, je présume, de relayer les messages aux autorités compétentes. En vérité, un aspect du problème est la définition d'une urgence. Certains événements surprenants se sont produits lorsque le gouvernement a créé le programme de Perspectives-Jeunesse et le Programme d'initiatives locales. Un bon nombre de centres d'appels de détresse ont été créés grâce à des fonds accordés en vertu de ces programmes afin de répondre à une foule de besoins des Canadiens dans ce domaine. Au début, je croyais qu'il s'agissait là d'un gaspillage de fonds. Je ne croyais pas qu'il était nécessaire de dépenser ces fonds pour fournir ce genre de service d'urgence. Toutefois, il faut peu de temps pour examiner les réalisations de ces centres de détresse et pour se rendre compte qu'ils sont véritablement nécessaires et qu'il y a apparemment là un besoin certain.

Les besoins dont ces centres se sont occupés diffèrent beaucoup du genre de ceux décrits par le député de Surrey-White Rock. Le genre de besoins sur lesquels je crois que ces programmes ont été centrés ont été ceux qui se rapportent aux besoins humains des personnes perdues, solitaires ou isolées. Elles téléphonent aux centres de secours afin de trouver quelqu'un à qui se confier et pour trouver une aide relativement à des problèmes sociaux. Je veux signaler au député que nous étudions non simplement un système de numéro d'urgence, mais toute une gamme de questions d'urgences qu'on a identifiées au cours des quelques dernières années.

Lorsque j'ai lu le bill la première fois, j'ai cru que le mot urgence signifiait un appel à la police, aux services d'incendie et autres au sens traditionnel d'urgence. Il ne s'agit pas de cela seulement. Au contraire, il s'agit d'autres cas d'urgence qui peuvent surgir à l'occasion. Par exemple, dans la situation où se trouvait le chef de l'opposition (M. Stanfield) la nuit dernière lorsque son parti a perdu les pédales, un numéro d'urgence à composer afin qu'on puisse faire taire les députés de son parti lui aurait été utile. Si telle est l'intention du bill présenté par le député, je l'accepterai car ce parti manque d'unité. Du moins, elle ne s'est pas encore manifestée et, si elle le fait, je sais que le gouvernement sera en difficulté.

M. Mather: Monsieur l'Orateur, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Si le député insiste pour brouiller les communications, je voudrais bien qu'il ne me raccorde ni à l'un ni à l'autre des vieux partis.

[M. Reid.]

M. Reid: Monsieur l'Orateur, nous aurions peut-être dû donner votre numéro au chef de l'opposition pour que vous puissiez faire entendre la voix de la raison relativement à ce qui s'est passé hier soir.

M. Dinsdale: Il n'y a pas beaucoup de bon sens en face.

M. Reid: Il y en a assurément. Nous avons accepté le verdict du peuple en octobre. La composition de la Chambre des communes est conforme à la volonté populaire et la Chambre doit gouverner le Canada du mieux possible.

Avant qu'on coupe la communication, je devrais peut-être revenir à la question du numéro d'urgence. Selon moi, le système d'urgence instauré à London satisfait vraiment les besoins de la localité. Je crois qu'il importe de faire la distinction entre ce que le député propose et ce qui est vraiment nécessaire et ce qui a été adopté à London. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire au Canada d'adopter une loi qui oblige les compagnies de téléphone à faire une chose qu'elles sont en mesure de faire, mais qui n'est pas nécessaire, lorsqu'il existe des solutions plus importantes à mon avis et plus efficaces au niveau local au problème soulevé à la Chambre des communes.

L'article que j'ai mentionné propose que les services de police et d'incendie soient reliés au système d'urgence dont le numéro serait 911. Des agents de police en assureraient le fonctionnement. Ils répondront aux appels qui ne concernent pas ces deux services et les porteront à l'attention des organismes compétents. Ainsi, le réseau 911 représentera la permanence téléphonique d'urgence de tous les services de police, d'ambulance et d'incendie de London. L'article ajoute:

● (1650)

Le réseau 911 assurera au public de grands avantages. Une personne en quête d'un service d'urgence ou de protection n'aura plus à se rappeler le numéro de chaque organisme ou du nom de l'organisme qui s'occupe du problème qui la touche. En composant 911, elle atteindra un organisme central où des agents de police supérieurs seront en fonction et son appel sera dirigé vers l'organisme compétent.

Cela me paraît une solution locale à un problème local. Je ne crois pas qu'un bill de ce genre qui vise à régler des problèmes locaux à l'échelon national convient au projet que le député cherche sincèrement à mettre à exécution. Dans ce cas-ci, toujours d'après l'article, un conseiller municipal en avait lancé l'idée dès 1967 et, avec les années, la ville de London, par l'intermédiaire de son conseil, a réussi à mettre en œuvre le genre de programme qui répondait à ses propres besoins. Elle le fit avec la collaboration des compagnies locales de téléphone, avec les organismes tant des gouvernements fédéral que provincial et avec ses propres services.

Il me semble que tout en encourageant la compagnie de téléphone et les organismes du gouvernement fédéral à entreprendre une telle chose, nous devrions surtout encourager les gens des diverses régions ou collectivités à établir un système de ce genre, car les compagnies de téléphone sont tout à fait disposées à collaborer dans toute la mesure possible. Je comprends très bien que le député propose une telle initiative, mais je m'oppose à la façon qu'il suggère pour y donner suite, car je ne crois pas que ce soit notre rôle.